



Nos prochains rendez-vous 2018 !

Samedi 6 janvier : concert
« art'scène » à 20h30 organisé
par Coup de Cœur

Vendredi 12 janvier : Assemblée
Générale Voyage Voyage à
partir de 16 h

Samedi 13 janvier : danses
traditionnelles - La Fraternelle

Lundi 15 janvier : remise de
chèques à Coup de Cœur à 19h

Vendredi 19 janvier : Assemblée
Générale des Vignerons

Samedi 20 janvier : Assemblée
Générale de la SHOL

Samedi 27 janvier : Concert
fête des Vignerons et de la
Fraternelle « Tout's manières »
avec Michèle Bernard

Dimanche 28 janvier : banquet



Conseil Municipal

Du 19 décembre 2017

Compte-rendu

Vie Municipale

Délibérations votées lors de la séance :

- **Projet Métropolitain 2017-2030 - transfert de nouvelles compétences**

En complément des compétences obligatoires d'une métropole, il est demandé aux communes de bien vouloir se prononcer sur le **transfert de nouvelles compétences facultatives** telles que - les missions complémentaires à la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (**GEMAPI**), - **la création et gestion d'une fourrière animale**, - **l'aménagement et la gestion du Parc Floral de La Source Orléans-Loiret**, - **l'Ecole supérieure d'art et de design (ESAD) d'Orléans**.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce transfert de compétences facultatives à la Métropole.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert des compétences obligatoires, Orléans Métropole reprend les emprunts souscrits. Ainsi, la commune de BOU n'ayant pas d'emprunts relatifs aux compétences transférées, il est proposé de **transférer des contrats de prêt qui concernent la salle d'animation culturelle et les salles communales**, pour un montant de **79 330.27 €**. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Il est également adopté à l'unanimité **la convention de mise à disposition de services entre la commune et la Métropole dans le cadre du transfert de la compétence espace public**. En pratique, les travaux de voirie et d'entretien d'espaces verts Métropolitains seront toujours gérés par les deux agents techniques de la commune mais il y aura en contrepartie un remboursement de la Métropole à la commune puisque ces missions relèveront désormais de la Métropole.

A noter que cette convention a pour objet de définir toutes les modalités tels que les moyens humains, les moyens matériels..., et notamment les modalités de remboursement pour notre commune. Le conseil municipal **valide à l'unanimité la présente convention**.

Finances

Madame le Maire expose qu'il convient de **réajuster à la réalité** par le biais d'une **Décision Modificative (DM)** pour 217 000 € au lieu de 187 000 €, les lignes de compte du budget primitif en investissement concernant le marché public « rue de caslin tranche 2 ». Le conseil municipal **adopte à l'unanimité la présente DM**.

Par ailleurs, une délibération est prise à l'unanimité pour qu'en l'absence d'adoption de budget avant le 15/04/2018, il soit possible d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Petite enfance

Une convention de partenariat temporaire est établie entre les communes de Chécy,

Petite enfance...suite

Mardié et Bou pour assurer la continuité du service. Aussi, **à compter du 1^{er} décembre jusqu'au 28 février 2018**, une permanence sera assurée dans les locaux du RAM de Chécy **les mardis après-midis de 13h30 à 17h**. Cette permanence sera dédiée aux appels, messages, rendez-vous des familles et des assistants maternels. La participation financière sera fonction des après-midis dédiés et au prorata du nombre d'assistants maternels des communes, soit pour Bou une estimation de 150.00 € par trimestre. Le conseil municipal **valide à l'unanimité ladite convention temporaire**.

Personnel

Un décret du 20 mai 2014 a créé **dans la Fonction Publique d'Etat** un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ce décret initialement prévu pour les fonctionnaires de l'Etat est aujourd'hui transposable aux fonctionnaires territoriaux en vertu du principe de parité et remplace toutes les primes et indemnités existantes. Ainsi, avec ce nouveau régime, l'attribution des primes sera basée sur deux composantes : - le poste occupé et - la manière de l'occuper.

A compter du 1^{er} janvier 2018, notre commune mettra en place ce nouveau régime indemnitaire, voté à 9 voix pour et 6 abstentions.

Travaux

Aménagement bourg sud :

Le conseil municipal a statué **pour une cession totale de la propriété du corps de ferme rue St Marc à Logem Loiret**. Cette propriété sera réhabilitée en 4 logements et 11 logements individuels locatifs (dont 3 en accession à la propriété) seront réalisés.

Rue de Caslin :

Comme prévu, les travaux se terminent, il reste le marquage au sol qui sera réalisé courant janvier 2018.

Informations diverses

Inscriptions sur liste électorale : jusqu'au 30/12/17 (permanence de 10 h à 12 h le samedi 30/12).

Travaux de raccordement fibre optique : des travaux sont engagés pour que la commune soit raccordée **d'ici 2018 à 2020**.

AG extraordinaire de l'UBOF (Union Boumienne pour l'Organisation des Fêtes) : **Jeudi 1^{er} février 2018 à 20h00** pour accueillir de nouveaux bénévoles qui souhaiteraient s'investir dans l'organisation des fêtes du village. En effet, plusieurs membres de l'actuel bureau, après des années à œuvrer efficacement pour la commune souhaitent de la relève ! **La municipalité est fière du tissu associatif de la commune et vous encourage à vous mobiliser.**

La vie de la commune

Zoom sur le marché de Noël du samedi 9 décembre



Inauguration « de la salle de musique » le 02/12/2017



Tous les membres du Conseil Municipal vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année !!!

Nouveaux horaires Mairie
Lundi, mercredi, jeudi de 9h à 12h
Mardi /vendredi de 14h30 à 17h30